

# ACROPOLE Mandat de recherche de capitaux

## Mandat N° :

Entre les soussignés :

D'une part,

..... - né(e) le ..... à ..... - Adresse : ..... -  
 et ..... - né(e) le ..... à ..... - Adresse : ..... -

**Ci-après dénommés, « Le Mandant »**

Et d'autre part,

La société ACROPOLE, SARL au capital de 5 000,00 EUR ayant son siège social au 9 RUE ARMAND BARBES 87100 LIMOGES, immatriculée au RCS de Limoges sous le N° 815 008 248, dûment habilité aux fins des présentes en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement et immatriculé à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le N°16000331 dans la catégorie « Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement », représentée par Madame Adeline PINAUD en qualité de gérant(s).

**Ci-après dénommé, « Le Mandataire ».**

## PREAMBULE

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement, agissant en qualité de courtier, le MANDATAIRE :

- est régi par les articles L519-1 à L519-6 du Code monétaire et financier et les décrets et arrêtés subséquents qui sont liés ;
- respecte les dispositions du Code Monétaire et Financier, issues du décret n°2012-101, relatif au statut des IOBSP, notamment quant à l'ensemble des informations à fournir au Client ou Mandant ;
- fait l'objet d'une supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse est la suivante : 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, téléphone : +33 1 49 95 49 95.

## Article 1 : OBJET DU MANDAT

Le MANDANT confère au MANDATAIRE pouvoir de rechercher un ou plusieurs crédits bancaires pour un montant global de ..... EUR, pouvant inclure d'éventuels prêts complémentaires (PTZ+, prêt employeur etc..), destiné à financer un projet de type ..... sur ..... ans, et selon les modalités précisées en annexe du présent mandat.

La demande de prêt est conforme aux volontés du MANDANT. Elle est formulée sous sa seule responsabilité.

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager ».

L'acceptation de l'offre par le MANDANT impliquera reconnaissance tacite de la bonne fin du mandat donné en dépit de modifications du prêt sollicité au regard des prévisions énoncées dans les présentes. En effet, aux vues des négociations, le Mandataire pourra proposer de modifier les caractéristiques du prêt envisagé afin de répondre au mieux au besoin de financement, et ce en diminuant ou augmentant le montant et/ou la durée du prêt sans qu'il soit nécessaire d'établir un nouveau mandat.

**Le présent mandat annule tous mandats donnés antérieurement.**

## Article 2 : OBLIGATIONS DU CLIENT - MANDANT

Le MANDANT déclare que rien, dans sa situation juridique et dans sa capacité bancaire, ne s'oppose à la demande de

prêt(s) qu'il sollicite.

Afin de permettre au MANDATAIRE de mener à bien la mission confiée aux termes du présent mandat, le MANDANT s'engage envers le MANDATAIRE à :

- fournir toutes les pièces et tous les renseignements\* nécessaires à l'étude de la demande de prêt : les informations relatives à ses ressources et charges, les informations relatives aux prêts en cours qu'il a contractés ainsi que les informations relatives à son patrimoine au jour de la demande de prêt, et ce aux fins de réalisation de l'étude de solvabilité,
- transmettre, au Mandataire, pendant toute la durée du mandat, toutes informations complémentaires et l'informer de toute modification susceptible d'affecter sa situation financière. En outre, le MANDANT garantit l'exactitude, la conformité et l'authenticité de chacun des documents et renseignements confiés.

### **Article 3 : OBLIGATIONS DU MANDATAIRE**

Dans le cadre de son obligation de moyens, le MANDATAIRE s'engage à :

- sélectionner l'établissement bancaire ou financier le plus approprié en fonction des intérêts et des attentes exprimées par le MANDANT,
- déposer le dossier de demande de prêt, auprès d'au moins un établissement financier ou de crédit, dans un délai de 30 jours suivant sa complète constitution.

### **Article 4 : DUREE DU MANDAT**

Le présent mandat prend effet à compter de ce jour pour une durée indéterminée. Il prendra fin dès l'acceptation par le MANDANT d'une offre de prêt émise par l'un des établissements bancaires ou financiers sollicités par le MANDATAIRE.

Néanmoins, avant l'obtention de l'accord de crédit, chacune des parties peut également mettre fin au présent mandat en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.

### **Article 5 : TRAITEMENT DU DOSSIER**

Le MANDATAIRE consulte, par ce mandat, l'ensemble des banques et organismes prêteurs susceptibles d'apporter une réponse favorable à la demande du MANDANT (y compris parmi ses propres banques). Le MANDATAIRE présente les résultats et les compare. En cas d'échec de l'opération pour refus de prêt, la responsabilité du MANDATAIRE ne peut être engagée.

### **Article 6 : REMUNERATION**

En rémunération de la mission confiée, le MANDANT s'engage à verser la somme de ..... EUR sous forme d'honoraires, au MANDATAIRE.

Cette somme est exigible le jour où l'opération objet du présent mandat sera effectivement réalisée, toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.519-6 du Code monétaire et financier, le MANDATAIRE ne pourra la percevoir avant le premier déblocage effectif des fonds par l'organisme prêteur.

La rémunération du mandataire est rappelée dans le document "Confirmation de mandat" remis en fin de mission. **Article L321-2 du Code de la consommation** : « **Aucun versement d'argent de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent** ».

### **Article 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

#### **7. 1. Transmission d'informations**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, les informations concernant le MANDANT, recueillies pour les besoins liés au présent mandat ne sont utilisées et ne peuvent faire l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de gestion, d'action commerciale du MANDATAIRE et de respect de la législation en vigueur.

#### **7. 2. Droit d'accès et de rectification**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le MANDANT bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent.

Si le MANDANT souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant :  
Il doit s'adresser à Adeline PINAUD FAYE, 0632255934 a.pinaud@cabinet-acropole.fr.

Tel que prévu dans l'article L223-2 du code de la consommation, dans le cas où le MANDANT aurait été prospecté par le biais d'un démarchage téléphonique, le MANDATAIRE doit informer celui-ci qu'il dispose du droit de s'inscrire sur une liste d'opposition aux démarchages téléphoniques.

### Article 8 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, le MANDANT est invité à se rapprocher du conseiller en charge de son dossier, le mandataire aux coordonnées indiqués en page 1 soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par courriel à l'adresse:

Service réclamations : a.pinaud@cabinet-acropole.fr.

Sauf difficulté particulière liée à la réclamation, le MANDATAIRE s'engage à répondre au MANDANT dans les deux mois à compter de la réception de la réclamation.

### Article 9 : CONTENTIEUX ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent mandat est soumis au droit français.

En cas de litige à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent mandat, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

### Article 10 : LEVEE DU SECRET BANCAIRE

Par la signature des présentes, le MANDANT accepte que le MANDATAIRE transmette les informations contenues dans la présente fiche, ou tout autre support à tout établissement bancaire ou de crédit et délègue expressément ce ou ces derniers du secret bancaire aux fins de transmission ultérieure par ce ou ces établissement(s) bancaire(s) ou de crédit d'informations concernant le MANDANT, en rapport avec l'opération de banque ou service de paiement susvisé(e). **Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.**

La diminution du montant des mensualités entraîne l'allongement de la durée de remboursement et majore le coût total du crédit. La réduction dépend de la durée restante des prêts rachetés.

Par ce présent le MANDANT accepte que l'information concernant sa demande globale de financement et assurance de prêt soit communiquée à l'intermédiaire (agent immobilier, expert comptable, avocat...) qui l'a mis en contact avec ACROPOLE et dégage entièrement la responsabilité de la société ACROPOLE. Sans réaction expresse de sa part, la société ACROPOLE informera du suivi du dossier l'intermédiaire éventuel sans qu'il puisse y avoir violation de droits conformément à la Loi n° 84-46 du 24 Janvier 1984 sur le secret professionnel des informations bancaires.

\*Ces documents originaux et confidentiels ne pourront être communiqués qu'aux partenaires financiers du mandataire dans le cadre de la recherche de financement objet du présent mandat et sous couvert du secret professionnel. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ACROPOLE vous remercie pour la confiance que vous lui accordez.

**À LIMOGES, le 12/10/2021, en deux exemplaires originaux :**

**Le(s) Mandant(s),**

Signature(s) précédée(s) de « Lu et approuvé, Bon pour pouvoir »

.....

.....

**Le Mandataire,**

Signature précédée de « Lu et approuvé, Bon pour acceptation de Mandat »

Adeline PINAUD FAYE, société ACROPOLE

# Annexe 1

PROJET ET MONTANT DU PRET	
<b>Localisation</b>	
Type de projet	
Précisions sur le projet :	
<b>Montant du prêt</b>	..... EUR

INFORMATIONS PERSONNELLES		
	Emprunteur	Co-emprunteur
Nom	.....	.....
Nom de naissance		
Prénom	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Lieu de naissance	.....	.....
Nationalité		
Situation de famille		
Adresse	.....	.....
Code Postal		
Localité		
Téléphone		
Mobile		
Courriel		

# Annexe 2

Je (nous) soussigné(s), ..... ET .....,

Certifie(ions) exacts, sincères et exhaustifs les renseignements figurant sur la demande de prêt ci-jointe ainsi que les documents que j'ai réunis pour justifier de ma situation financière et patrimoniale, portant notamment sur :

- La description de ma situation d'endettement,
- La composition de mon patrimoine,
- Le niveau de mes ressources et revenus.

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, je (nous) serais (serions) constitué(e/s/es) débiteur/débitrice de mauvaise foi et serais (serions) susceptible(s) en conséquence, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, d'être déchu(e/s/es) du bénéfice des articles L331-1 à L 333-8 du Code de la consommation, relatifs au règlement des situations de surendettement des particuliers et des familles.

Les informations me (nous) concernant, recueillies sur ce questionnaire, peuvent être traitées de façon automatisée. Ces informations ne seront pas utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités du mandat de recherche de financement ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

En application des dispositions des articles L 333-4 et L 333-5 du code de la consommation, les incidents de paiement caractérisés font l'objet d'une inscription au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers - FICP - géré par la Banque de France.

Je (nous) soussigné(s) ..... ET .....  
demeurant : ..... -

agissant en qualité de [ ] emprunteur(s), [X] co-emprunteur(s), [ ] caution,

atteste(ons) sur l'honneur que mes(nos) seuls crédits actuellement en cours de remboursement sont les suivants :

CREDITS EN COURS						
Intitulé du prêt	Prêteur	Début	Fin	Capital initial	Capital restant	Mensualité
..... / .....	.....	.....	..... .... mois rest.	EUR	EUR	EUR - puis EUR à partir du ..... - puis EUR à partir du .....

Je (nous) certifie(ions) ne pas avoir d'autres projets d'investissement en cours ou prévu(s) devant faire l'objet d'une demande de prêt auprès d'un autre établissement.

Fait à LIMOGES  
Le 12/10/2021

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

.....

# Annexe 3

## Règlement général sur la protection des données

Conformément à la législation, la SARL ACROPOLE a désigné comme Délégué à la Protection des Données (DPO) :  
Madame Adeline PINAUD

Afin de procéder à l'étude du financement, la SARL ACROPOLE devra recueillir un certain nombre de données à caractère personnel au sens du RGPD (noms, états civils, numéros de téléphone, adresses e-mail, autres coordonnées, relevés de comptes, avis d'impôts...

- Liste exhaustive sur le document "Pièces à fournir" fourni par la SARL ACROPOLE sur demande).

Les informations concernant le Mandant et recueillies par le mandataire pour les besoins liés au présent mandat ne sont utilisées et ne peuvent faire l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de gestion, d'action commerciale du Mandataire et de respect de la législation en vigueur.

Ce recueil de données est encadré par l'ORIAS, et fera l'objet des utilisations suivantes :

- Transmission intégrale à des établissements de crédit, ou à des partenaires susceptibles de répondre à la demande du Client, de manière sécurisée, pour étude par ces derniers
- Stockage pour suivi et gestion interne du dossier, entre les collaborateurs et/ou mandataires éventuels (MIOBSP) de la SARL ACROPOLE
- Stockage interne pour opérations commerciales et communications.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité que vous pouvez exercer en vous adressant à la SARL ACROPOLE

Les données personnelles qui sont stockées, peuvent être détruites à tout moment sur simple demande (droit à l'oubli) :

- Si aucun mandat n'a été signé entre les parties, ou bien si le mandat a finalement été résilié
- Si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" n'a pas abouti

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

En revanche, si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" a abouti, la SARL ACROPOLE se verra dans l'obligation de conserver les données personnelles jusqu'à la date de fin du crédit, pour pouvoir prouver la bonne réalisation de la prestation, en cas de contrôle des autorités.

En acceptant de travailler avec la SARL ACROPOLE, le Client accepte d'être recontacté par la SARL ACROPOLE par e-mail, SMS, ou téléphone.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à LIMOGES

Le 12/10/2021

Signature du (des) emprunteur(s) ou caution(s)

.....

.....